

Image not found or type unknown



Pose 1 bloc climatiseur sur 1 terrasse privative

Par **Dadsvalence**, le **10/03/2019** à **11:28**

Madame,

nous souhaitons installer 1 climatisation dont l'unit Pompe à chaleur sera située sur notre terrasse privative au dernier étage de la copropriété et non sur 1 façade du bâtiment

devons nous solliciter l'autorisation de l'AG

d'avance merci

Par **youris**, le **10/03/2019** à **11:57**

bonjour,

si cet appareil n'est pas visible ou ne rompt pas l'harmonie de l'immeuble et que cet appareil ne causera pas de trouble de voisinage (bruit, écoulement d'eau..), vous n'avez pas besoin de l'autorisation de l'A.G..

salutations